



Conseil Académique en formation plénière

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Le Conseil Académique s'est réuni en formation plénière le jeudi 12 septembre 2024 à 14h00 sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne, et de Nadine MILLOT, Vice-Présidente de la Recherche.

Collège A (7) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à Mme Carine MICHEL) ; M. Julien DUBOIS ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE ; Mme Corinne LELOUP-AMIOT (donne procuration à M. Vincent THOMAS) ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Emmanuel PY (donne procuration à Mme Elizabeth THOMAS) ; M. Patrick SENET

Collège B (6) : M. Éric BOURILLOT (donne procuration à M. Patrick SENET) ; M. Olivier COUTURE (donne procuration à Mme Anne-Laure THIEL) ; M. Philippe JUEN ; M. Will NOONAN (donne procuration à M. Philippe JUEN) ; M. Alain RAUWEL ; Mme Elizabeth THOMAS

Collège Personnel BIATSS (1) : Mme Véronique LAHAIE

Collège étudiants (5) : Mme Lucile CHUPIN ; M. Robinson DAOUST ; M. Thomas MORAUX ; Mme Jeanne MERLE ; M. Lyssandre BARON

Personnalités Extérieures (1) : M. Morgan MAILLIER

Invités à titre consultatif : M. Jérôme M'RABET

Pour la Commission de la Recherche

Etaient présents ou représentés au CAC plénière du 12 septembre 2024 :

Président

Vincent THOMAS

Collège 1 - Professeurs et assimilés

1. Bertrand BELVAUX
2. Daniele FAENZI
3. Rachel GUILLAIN
4. Abderrahim JOURANI
5. Alexandra LAURENT
6. Romuald LEPERS – représenté par Bertrand Belvaux
7. Alamin MANSOURI – représenté par Daniele Faenzi
8. Hervé MARCHAL
9. Nadine MILLOT
10. Catherine VERGELY VANDRIESSE – représentée par David Wendehenne
11. David WENDEHENNE
12. Fan YANG SONG – représentée par Alexandra Laurent
Emmanuelle VENNIN – excusée absente

Collège 2 – HDR

(1 siège vacant)

13. Claire BONNARD
14. Nathalie DROIN
15. Mireille MONNIER
16. Sylvie MARCHENOIR
Olivier JACQUET - excusé absent

Collège 3 - Autres Docteurs

17. Arianna ESPOSITO
18. Catherine LABRUERE CHAZAL
19. Candice LEMAIRE
20. Sébastien LEURENT – représenté par Claire Bonnard
21. Michel PICQUET
22. Anne-Laure THIEL

Collège 4 – Autres Personnels enseignants chercheurs

23. Florence MONNIER - représentée par Nathalie Droin

Collège 5 - Ingénieurs et Techniciens

24. Eve RIGAL
Stéphanie BARILLOT – excusée absente

Collège Etudiants Doctorants

25. Leya LIU

Personnalités extérieures

26. Nathalie MUNIER JOLAIN – représentée par Nadine Millot
Jean Marc RETY, Myriam POLETTE - excusés absents

Membres invités à la Commission de la Recherche avec voix consultative et Membres invités à la Commission de la Recherche à titre permanent présents :

Emmanuel RANC, Valérie LORENTZ, Mélanie BORGES
Lamine BOUBAKAR, Laurence MANGENOT, Stéphane GERAT – excusés absents

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

1. Informations du Président sur l'actualité de l'établissement

Disparition de collègues

La communauté universitaire doit déplorer les décès de deux collègues intervenus pendant l'été, tous les deux membres de l'ISAT. Il s'agit de Benoite LEFORT, professeure des universités très engagée et appréciée et, entre autres, directrice adjointe de l'ISAT pendant deux ans, et de Jules MANGIN, étudiant de 5^{ème} année qui venait de valider son diplôme d'ingénieur.

Dans la douleur partagée devant ces disparitions totalement imprévues, tragiques et prématurées, Monsieur le Président assure les familles ainsi que l'ensemble de l'ISAT du soutien de l'université et de l'accompagnement dans les démarches administratives par le service RH.

Également, Monsieur le Président déplore le décès cet été de la fille de Madame Jocelyn PERARD, ancienne Présidente de l'Université de Bourgogne et Responsable de la Chaire UNESCO.

Nouveau classement de Shanghai, publié le 15 aout

Monsieur Le Président souligne que le classement de Shanghai reste une belle reconnaissance internationale et que la rétrogradation de l'Université de Bourgogne dans le placement cette année ne correspond en aucun cas à une baisse de la qualité de la recherche dans l'établissement.

Une raison importante a pu être identifiée pour le classement actuel : l'effacement du rattachement à l'Université de Bourgogne de Laurent PHILLIPOT, chercheur INRAE du laboratoire Agroécologie, seul chercheur du site faisant partie des Highly Cited Researcher (l'un des critères principaux affectant le classement) ; ce seul critère a pu faire perdre une centaine de places à l'Université de Bourgogne.

Après investigation, ce non-rattachement s'avère totalement involontaire de la part de Laurent PHILLIPOT et est donc inexplicable, surtout que l'INRAE, par sa directrice Nathalie MUNIER-JOLAIN, a donné instruction à ses chercheurs de se rattacher aux établissements universitaires classés. Le rattachement de Laurent PHILLIPOT à l'Université de Bourgogne a été réinstauré cette année.

En outre, Monsieur Le Président rappelle que le classement de Shanghai recense uniquement les publications en anglais, ce qui défavorise surtout les SHS, notamment les juristes (publications en droit de la fonction publique, collectivités territoriales, finances publics, droits d'affaires...). La concurrence mondiale s'avère de plus en plus sévère ; ces deux dernières années 4 universités françaises ont complètement disparu du classement.

A l'avenir, en lien avec la création de l'EPE, un renforcement de la signature scientifique va assurément avoir lieu. Mais en sachant que le classement de Shanghai ne prend en compte que les publications de l'année n-1, il va falloir attendre au moins une année pour voir les éventuels effets.

Une autre reconnaissance est le classement de Stanford qui recense les 2% de chercheurs les plus cités dans le monde et qui recense 61 chercheurs à l'Université de Bourgogne pour l'année 2024, la plupart dans les domaines où l'on publie en anglais. Pour donner un indice en ce qui concerne les classements qui intègrent aussi la pédagogie dans leurs critères, l'Université de Bourgogne se retrouve à chaque fois à une place entre la 600-750^{ème} mondiale.

L'avancée du projet de l'EPE (Établissement Public Expérimental)

Calendrier prévu

- 16/09/2024 : Réunion des chefs d'établissement - feuille de route de la mise en œuvre de l'EPE.
- 20/10/2024 : Présentation du projet devant le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) – avis consultatif, mais obligatoire.
- Courant décembre 2024 : Décret de création de l'EPE, qui doit intervenir avant le 31 décembre 2024.
- Elections services centraux : il sera nécessaire de faire des nouvelles listes électorales avec les deux nouvelles composantes à savoir l'École des Beaux-Arts et l'École Supérieure de Musique Bourgogne Franche-Comté.
- Votes au CA, CFVU et CR.
- Signature des décrets définitifs.

Le potentiel de signatures et publications scientifiques rattachées à l'établissement « Université de Bourgogne - Europe » devrait augmenter de 35% avec un passage d'environ 12 00 enseignants-chercheurs à 16 00.

En effet, s'ajoutent les praticiens hospitaliers (170 au CHU, 110-115 au CFGL) qui sont recensés dans SIGAPS (outil de recensement des publications scientifiques issues des établissements de santé), les enseignants-chercheurs de BSB et quelques-uns des écoles d'ingénieur CESI/ESTP/ESEO, ainsi que les productions faites à l'École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM), l'École des Beaux-Arts et à l'École supérieure des arts appliqués de Bourgogne (ESAAB), malgré le fait qu'elle n'a pas pu joindre l'EPE comme établissement composante à cause de son statut d'entité interne au Lycée Alain Colas.

Monsieur le Président fait ressortir qu'au-delà de ces chiffres, l'objet principal de l'EPE est la capacité collective à monter des projets de grande qualité, et de croiser les regards et les compétences grâce à des synergies nouvelles.

Relations avec l'Institut Agro Dijon

L'Institut Agro Dijon avait décidé de ne pas intégrer l'EPE créée par l'Université de Bourgogne. En outre, il y a confirmation maintenant que l'Institut Agro Dijon ne sera pas non plus un établissement fondateur de l'EPE de Besançon.

Des négociations avec Hélène Poirier, nommée Directrice de l'Institut Agro Dijon à compter du 1^{er} septembre 2024, sont en cours.

En ce qui concerne l'accueil des étudiants de l'Institut Agro Dijon dans les services de l'Université de Bourgogne, une convention sur la vie étudiante sera établie d'ici fin septembre. Le fait est qu'avec la création de l'EPE le périmètre d'accueil des étudiants augmentera d'environ 4 000 étudiants lesquels fréquenteront les services de l'université (services santé et culture, SUAPS, Centre des Langues, Commission de solidarité étudiante, documentation).

Il n'y aura pas de changement au niveau des statuts des UMR (PAM, CSGA, Agroécologie et CTM).

L'Université de Bourgogne a par le passé attribué des contrats doctoraux à l'Institut Agro, ceci sur sa subvention pour charge de service public (4 l'année dernière, 4 les années précédentes). Ce n'est plus le cas depuis cette année et l'Université étudiera la possibilité d'en attribuer en collaboration avec les nouveaux établissements composantes de l'EPE.

Les liens scientifiques et pédagogiques entre le nouveau EPE et l'Institut Agro Dijon seront, bien entendu, entretenus (heures complémentaires etc.). D'ailleurs, une convention d'association entre l'Institut Agro National (fusion des Instituts Agro de Rennes/Angers -Dijon -Montpellier) et l'Université de Bourgogne est en préparation.

HARMI

Pour rappel, le projet HARMi, riche d'une enveloppe de 14 M€ sur 10 ans et piloté par Laurent Phillipot, a été remporté en 2021 par UBFC. Les crédits ont été gelés par l'Etat suite à la sortie de l'Université de Bourgogne de la COMUE. Devant les preuves d'une vraie volonté de continuer de travailler ensemble, le projet HARMi a pu être lancé officiellement jeudi dernier. Approche véritablement pluridisciplinaire, ce projet d'envergure regroupe à la fois les domaines de l'alimentation, de la chimie, la physique, la biologie, la santé et rassemble 250 enseignants-chercheurs. Il devrait permettre de mieux comprendre les microbes et leurs interactions avec d'autres organismes vivants et comment les utiliser pour lutter contre de très diverses problématiques actuelles (changement climatique, santé...).

Evolution de la procédure de lutte contre le harcèlement moral et sexuel et toutes formes de violences sexistes et sexuelles (VSS)

Grace à un travail important de Carine MICHEL, vice-présidente élue à la commission de la formation et de la vie universitaire, et de son équipe, une entrée unique via une adresse mail a été mise en place dans l'objectif de simplifier pour la victime ses démarches :

stop.harcelement.vss@u-bourgogne.fr

Derrière cette adresse mail il y a deux psychologues qui vont saisir les demandes et orienter la victime vers

- le *Service de santé étudiante* pour la prise en charge médicale, psychologique, voir psychiatrique
- et/ou la *Cellule de signalement* pour le traitement du cas de point de vue administratif et disciplinaire. La cellule de signalement met en place une « procédure contradictoire » (instruction pendant laquelle la victime et le prétendu agresseur seront entendus), à la suite de laquelle un rapport sera adressé au Président de l'Université.

Les possibles décisions sur la base de ce rapport peuvent être :

- la non poursuite du dossier
- la saisine d'une section disciplinaire, soit d'étudiant, soit de personnel
- le signalement auprès du procureur de la République pour des poursuites pénales

Le président assure qu'il n'hésitera pas à prendre les mesures nécessaires sans égard à la catégorie ou à la position des personnes concernées, comme c'était d'ailleurs déjà le cas dans le passé.

Campagne de sensibilisation

- un message a été envoyé à tous les étudiants concernant l'évolution de la procédure de la lutte contre le harcèlement moral et sexuel et toutes formes de violences sexistes et sexuelles (VSS) ;
- un message à l'ensemble de la communauté du personnel a également été communiqué ;
- une campagne d'affichage sur le campus est à réaliser ;
- la création d'un réseau de « *Référents harcèlement/VSS* » parmi les étudiants est en cours d'élaboration.

Le Président de l'Université espère que ces mesures renforceront la rapidité et l'efficacité de la procédure ; des adaptations seront faites si nécessaire par la suite. Il s'adresse aux élus pour les inciter à faire des retours d'expérience et à remonter tous les éléments importants dans ce contexte, au bénéfice de la renommée de toute l'institution.

Divers

16/09/2024

Accueil du nouveau personnel

16/09/2024

Evènement sur tous les sites de l'uB pour mettre en valeur le *Schéma territorial de la vie étudiante* de Bourgogne Franche-Comté avec le Crous. C'est un bon moyen d'améliorer le dialogue avec le CROUS, membre du nouveau EPE, sur nos deux schémas respectifs.

Rencontre avec la nouvelle directrice générale du Crous Bourgogne Franche-Comté, Murielle BALDI.

16/10/2024 Journée de la laïcité et de la tolérance

Journée instaurée à l'Université de Bourgogne suite à l'assassinat de Samuel PATY.

Monsieur le Président informe que l'amphithéâtre de l'INSPE nommé « Charles Dumont » sera baptisé « Amphithéâtre Samuel Paty » à cette occasion.

Programme : Présentation du *Guide de la laïcité** par Vincent THOMAS, en présence du référent laïcité de l'uB, Jean-Philippe PIERRON, professeur de philosophie, à Dijon le matin et à l'IUT du Creusot le soir, suite à l'invitation d'Olivier AUBRETON, directeur. Ce guide a déjà fait l'objet d'une conférence de Vincent THOMAS sur invitation de Philippe AUGÉ, président de l'Université de Montpellier, et en présence de leur référent laïcité, et qui avait engendré des débats très intéressants.

En outre, Monsieur Le Président fait appel à la communauté pour toutes autres idées de thèmes à aborder ou de propositions d'intervention.

*France Universités « Le guide de la laïcité à l'université », 2023
de Vincent THOMAS, référent laïcité de France Universités et de Kenza JEBRANE, MCF Université de Limoges
pdf téléchargeable sur le site de France Universités

A la fin de ces informations, il n'y a pas de questions dans la salle.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2024

Vote CAC	Favorable à l'unanimité
	Membres élus présents ou représentés : 47 Suffrages exprimés : 47
	Ne prend pas part au vote : ___ Contre : ___
	Abstention : ___ Pour : 47

3. Campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2025

M. Stéphane TIZIO, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines et au dialogue social, présente une synthèse de la campagne d'emplois 2025, répartie en deux volets, chacun faisant l'objet d'un vote séparé.

Le contexte

Le contexte financier actuel est particulièrement contraint, en raison d'une dotation insuffisante face aux charges croissantes liées à l'inflation, aux mesures salariales non compensées par l'État et à la non-compensation du Glissement Vieillesse-Technicité (GVT). Il convient de souligner que cette situation concerne l'ensemble des universités françaises.

La campagne d'emplois s'inscrit néanmoins dans la continuité des années précédentes. L'objectif principal est de remplacer les titulaires partant à la retraite, tout en intégrant, dans la mesure du possible, de nouveaux moyens au sein des différentes composantes et services (personnels enseignants et BIATSS).

Cette campagne se traduit par la mise au concours de 62 postes pour les enseignants-chercheurs et enseignants, ainsi que de 29 postes pour le personnel BIATSS, selon les modalités suivantes :

- **pour les personnels enseignants-chercheurs et enseignants**

62 postes au concours pour la rentrée 2025 :

- 44 remplacements suite à des départs à la retraite de titulaires ;
- 12 redéploiements internes au sein de la même composante ;
- 6 nouveaux postes d'enseignants dont :

- 3 postes de Maîtres de conférences, actuellement suspendus en raison d'un financement temporaire, alloué spécifiquement à l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers. Ces financements ne sont pas pérennes, et un échange est en cours avec le Ministère dans l'attente de précisions supplémentaires.
- 2 postes à l'ISAT et 1 à Polytech Dijon.

Un total de 81 supports ATER a été attribué cette année, dont 47 sur des supports vacants et 34 financés sur les ressources propres de l'uB.

Avis CAC	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 47	Suffrages exprimés : 40
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : 7	Pour : 40

- **pour les personnels BIATSS**

Un total de 29 postes de personnels BIATSS est proposé au concours pour la rentrée 2025.

Ces 29 postes sont définis en fonction des retours des Dialogues d'Objectifs et de Moyens (DOM), fin juin. En conséquence, le nombre de postes BIATSS reste modulable, et il est susceptible d'évoluer en fonction des besoins et des arbitrages à venir.

Les arbitrages relatifs à cette campagne d'emplois ont été pris en tenant compte de plusieurs critères :

- rééquilibrage entre les personnels contractuels et titulaires, afin d'assurer une gestion optimale des effectifs.
- priorisation des besoins en fonction de l'importance des postes pour le bon fonctionnement des services, notamment pour ceux qui présentent un intérêt collectif ou qui se trouvent dans des secteurs particulièrement en difficulté.

Des moyens supplémentaires ont été attribués pour répondre aux besoins urgents de recrutement dans des métiers en tension, nécessitant des interventions rapides. Une attention particulière a été portée à la situation de l'employabilité sur certains sites territoriaux. Ces créations de postes nouveaux représentent un total de 20 ETP (équivalents temps plein).

La politique de cette campagne d'emplois met également un accent fort sur la déprécarisation des emplois. L'un des objectifs principaux est de favoriser la cédésation des personnels contractuels, afin de leur offrir une stabilité professionnelle et un parcours de carrière au sein de l'établissement. Cette année, 2 collègues de l'uB cédésés, ont réussi leur concours, et ont donc obtenu le statut de fonctionnaire.

Par ailleurs, 13 collègues ont été intégrés à l'uB suite à leur réussite au concours cette année.

Avis CAC	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 47	Suffrages exprimés : 40
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : 7	Pour : 40